

---

Adresse de la société populaire de Calais (Pas-de-Calais)  
concernant un acte de bravoure, lors de la séance du 29 thermidor  
an II (16 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Calais (Pas-de-Calais) concernant un acte de bravoure, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 139-140;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21990\\_t1\\_0139\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21990_t1_0139_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

## 28

[*La sté popul. du Sigoulès, à la Conv.; s.d.*] (1)

La liberté ne périra point, écrit à la Convention nationale la société des sans-culottes de Lagnieu, district de Montferme, département de l'Ain. Oui, législateurs, vous avez encore une fois ramené au port le vaisseau de la patrie battu par la plus affreuse tempête. Grâce te soient rendues, Convention sublime ! Tu es digne d'être la dépositaire du bien précieux que le peuple t'a confié : continue donc ta glorieuse carrière.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté des sans-culottes de la comm. de Lagnieu, à la Conv.; adresse votée dans la séance du décadi 20 therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

La liberté ne périra jamais. Les trames ourdies contre elle seront toujours déjouées. Ah, combien ses ennemis, témoins de la grande conspiration que vous venez d'anéantir, devoient trembler à la seule idée de lui porter atteinte ! Oui, législateurs, vous avés encore une fois ramené au port le vaisseau de la patrie battu par la plus affreuse tempête.

C'est sous le manteau du patriotisme, c'est avec les apparences de vertu et de probité qu'on vouloit vous assassiner, et le peuple avec vous ! O crime ! La représentation nationale, le centre unique où tous les Français doivent se rallier, étoit menacée par les conspirateurs. Déjà quelques hommes pervers avoient tourné la foudre contre le sanctuaire de la liberté, mais votre courage, votre énergie, a déconcerté tous les complots et des cris de victoire se sont fait entendre.

Grâce te soient rendues, Convention sublime ! Tu es digne d'être la dépositaire du bien précieux que nous t'avons confié. Tu ne souffriras jamais que nos mains libres soient chargées de fers et qu'un tiran, sous quelque forme qu'il se présente, se mette à la place du peuple souverain.

Continue donc ta carrière glorieuse et ne quitte ton poste qu'après avoir affermi la liberté sur des bases solides.

Les membres du comité de correspondance : PITAL, FLORE, CHUREL (?).

## 29

La société populaire du Sigoulès, district de Bergerac (3), offre à la Convention nationale le vœu de son adhésion à tous les actes de justice qu'elle a lancés contre les monstres qui se préparoient à déchirer le sein de leur patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLIII, 250.

(2) jC 316, pl. 1267, p. 47. Mentionné par B<sup>in</sup>, 2 fruct.

(3) Dordogne.

(4) P.V., XLIII, 250.

Représentans du peuple français,

La société populaire du Sigoulès, instruite par vos proclamations des crimes d'un Catilina moderne, vient vous offrir le vœu de son patriotisme et de son adhésion à tous les actes de justice que vous avez lancés contre les monstres qui se préparoient à déchirer le sein de leur patrie.

Elles sont donc tombées, ces têtes coupables, et le glaive de la loi a fait disparaître à jamais ces conspirateurs hypocrites qui, depuis trop longtems, fatiguoient nos oreilles du bruit de nos vertus plâtrées.

Grâce immortelles vous en soient rendues, pères de la patrie que vous avez tant de fois sauvée !

Nous dormions tranquilles sur un volcan prêt à vomir la dévastation et la mort sur le sol de la France. Mais vous étiez là et le concert magnanime de votre patriotisme a fait fondre l'orage sur les démons impurs et malfesans qui l'avoient formé. Votre attitude fière a déconcerté les coupables et la terreur a commencé leur supplice.

C'est vraiment dans ce moment sublime où l'énergie foudroyante de la représentation nationale a interdy la parole au chef des conspirateurs et l'a comme précipité de la roche Tarpéienne, qu'on auroit pu vous dire avec vérité : vous êtes des dieux, vous êtes tous les enfans du très-haut. Que votre union, qui vient de nous sauver, demeure indissoluble. Quelques nouveaux dangers qui se présentent, les patriotes n'auront rien à craindre tant qu'ils pourront se rallier au faisceau sacré de leurs augustes représentants. Vive la Convention nationale ! Vivent la liberté, la République ! Périssent les traîtres et les tirans !

Fait en séance le 20 thermidor l'an II de la République française une et indivisible.

MOURGUES-LAFORESTALIER (*présid.*), HUGUES (*secrét.*), MOYNIER (*secrét.*).

## 30

La société populaire de Calais (2) transmet à la Convention nationale le trait d'humanité suivant :

Un jeune citoyen de Calais, conduit il y a quelques jours sur les bords de la mer pour y prendre un bain que la saison et son âge lui faisoient regarder comme une jouissance agréable, s'est trouvé surpris par un évènement : bientôt les flots l'ont maîtrisé ; il étoit disparu ; la patrie perdoit un citoyen.

Les citoyens Timothy Brian, second capitaine du brigantin de Salem, aux Etats-Unis d'Amérique, nommé le Benjamin, et John Smid, second capitaine du navire le Tryal, de Boston, se précipitent au

(1) C 316, pl. 1267, p. 49. B<sup>in</sup>, 2 fruct. (suppl<sup>h</sup>).

(2) Pas-de-Calais.

milieu de eaux, combattent longtemps les flots agités et sortent de cette lutte glorieuse et honorable avec le jeune homme, qu'ils ont rendu à sa famille et à la vie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

### 31

L'agent national près le district de Chignon (2) annonce à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 77 345 liv., ont été vendus 288 030 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (3).

### 32

L'agent national près le district de Mauillac (4) annonce à la Convention nationale qu'un bien d'émigré, estimé 70 615 liv., a été vendu 208 115 liv. Un second, estimé 39 418 liv., a été vendu 72 500 liv. Un troisième, enfin, estimé 34 758 liv., a été vendu 52 050 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (5).

### 33

L'agent national près le district de Musidan (6) adresse à la Convention nationale les résultats des ventes de biens nationaux dans le mois de messidor. L'évaluation de ces biens s'élevait à 254 930 liv., et le prix de vente effectuée s'est élevé à 452 460 liv., d'où suit un excédent de 197 530 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (7).

### 34

L'administration du département de la Moselle adresse à la Convention nationale quelques exemplaires de son arrêté du 22 messidor par lequel elle invite ses administrés à se cotiser chacun en conformité de ses facultés, pour le produit des offrandes être envoyé à la Convention nationale, et être employé à la construction d'un vaisseau auquel elle sera invitée à donner un nom.

Insertion au bulletin (8).

(1) P.V., XLIII, 251. B<sup>in</sup>, 2 fruct. (suppl<sup>h</sup>) (les noms des marins y sont orthographiés TH. Prians et John Smiot); C. Eg., n° 733.

(2) Indre-et-Loire.

(3) P.V., XLIII, 251. B<sup>in</sup> 1<sup>er</sup> fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539.

(4) Cantal.

(5) P.V., XLIII, 251. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539.

(6) Dordogne.

(7) P.V., XLIII, 251-252. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> fruct.

(8) P.V., XLIII, 252.

[*Le présid. du départ<sup>t</sup> de la Moselle aux repr. composant le conseil des dépêches de la Conv.; Metz, 4 therm. II*] (1)

L'administration me charge de vous adresser quelques exemplaires de son arrêté du 22 messidor, par lequel elle invite ses administrés à se cotiser chacun en conformité de ses facultés, pour le produit de ces offrandes civiques être envoyé à la Convention nationale pour servir à la construction d'un vaisseau, auquel elle sera invitée de donner un nom.

Je vous invite à le transmettre à la Convention nationale. S. et F. !

ROLLAND (*présid.*), LAJEUNESSE (*secrét.-g<sup>al</sup>*).

*Extrait des registres des délibérations du département de la Moselle. Séance publique du 22 messidor an II.*

*Présens les citoyens* Roland, *président*; Aix, Schroeder, Purnot, Louis, Marc, Giral et Lajeunesse, *secrétaire-général*.

Un membre a dit : partout, les armées de la République obtiennent des succès éclatans; partout, le génie de la liberté, armé des foudres vengeresses, poursuit la horde coalisée et la rejette sur la terre de la tyrannie.

L'Anglois, le perfide anglois, expire (*sic*) déjà ses forfaits; l'empire des mers, théâtre de ses brigandages, échappe de ses mains; son commerce détruit, ses flottes dispersées et repoussées sur ses côtes sont le présage certain de son anéantissement politique.

En vain le tyran d'Angleterre, Pitt et ses agens, emploieront-ils de nouvelles perfidies; en vain combineront-ils de nouveaux assassinats. Les glorieuses destinées de la République s'accompliront; et bientôt l'étendard de la liberté, flottant sur toutes les mers, portera aux peuples étonnés l'affranchissement et le bonheur.

Pour arriver à ce terme si désiré, concourons aux moyens d'assurer le succès de notre marine; rendons-la formidable, imposante, digne enfin de la nation française. Est-il un seul de nos administrés qui ne s'empresse (quand vous aurez parlé,) d'apporter son offrande? Non, sans doute; il suffira, dans tous les temps, de leur faire entendre la voix de la patrie, pour être assuré qu'aucun sacrifice ne leur coûtera.

Je demande donc que les administrés du département de la Moselle soient invités à se cotiser; que le produit de ses offrandes civiques, soit envoyé à la Convention nationale, pour être employé à la construction d'un vaisseau de guerre, auquel elle sera invitée de donner un nom.

Cette proposition a été accueillie à l'unanimité, et la souscription ouverte aussitôt. La cotisation des membres présents et celle du secrétaire-général a produit la somme de 1 200 liv.

Les chefs de bureau et les employés au département se sont présentés à l'instant; ils ont témoigné le désir qu'ils avoient de concourir à cette offrande patriotique, et ont déposé sur le bureau la somme de 832 liv.

(1) C 313, pl. 1252, p. 24, 25. B<sup>in</sup>, 3 fruct. (suppl<sup>h</sup>).